

PROJET DE LOI

adopté

le 28 juin 1990

N° 156

**S É N A T**

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

---

---

## PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation d'un accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (ensemble deux annexes et une déclaration).*

**(Texte définitif.)**

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture après déclaration d'urgence, dont la teneur suit :*

---

**Voir les numéros :**

**Assemblée nationale (9<sup>e</sup> législ.) : 1478, 1492 et T.A. 332.**

**Sénat : 417 et T.A. 434 (1989-1990).**

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (ensemble deux annexes et une déclaration), signé à Paris le 29 mai 1990 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 28 juin 1990.*

*Le Président,*

*Signé : ALAIN POHER.*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 1478 A.N. (9<sup>e</sup> législ.).